

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2021

PROCES VERBAL

L'an deux-mille-vingt-et-un, le dix-huit du mois de novembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Vieillevigne dûment convoqué le huit novembre s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Nelly SORIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Présents : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène MOUILLARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, André LEBRETON, Evelyne RAULET, Sylvain MOULET

Absents et excusés : Nelly BACHELIER donne pouvoir à Alain BOUCHER, Catherine MORCEL donne pouvoir à Solène MOUILLARD, Marie-Françoise VALIN donne pouvoir à Sophie PACÉ, Vincent DE VAUCRESSON donne pouvoir à Christian JABIER, Adrien REMAUD donne pouvoir à Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Marie-Reine LANGLOIS donne pouvoir à André LEBERTON. Joël PHÉLIPPON donne pouvoir à Sylvain MOULET

Madame le MAIRE souhaite la bienvenue aux Elues et aux Elus dans la salle du conseil de la mairie, salle n'ayant pas été utilisée pour les réunions du conseil municipal depuis le début du mandat en raison de la crise sanitaire. Elle salue le public présent et rappelle qu'aucune intervention dans les débats pendant la séance n'est autorisée.

Madame le MAIRE constate que le quorum est atteint et donne lecture aux pouvoirs.

Sophie PACE est désignée secrétaire de séance.

Madame le MAIRE demande s'il y a des observations par rapport au PV du 16 septembre 2021.

Le PV de séance du 16 septembre 2021 est adopté à l'unanimité sans observations.

Madame le MAIRE passe à l'examen de l'Ordre du jour.

1 - Tarifs 2022 locations de salles

Martial RICHARD dit que la Commission Bâtiments s'est réunie pour débattre des tarifs de location des salles. La Commission propose un maintien des tarifs pour les associations et une augmentation de 1,5% pour les particuliers. Les réservations reportées en raison des restrictions liées au Covid restent au tarif en vigueur au moment de la première réservation.

Sylvain MOULET demande si des travaux ont été réalisés dans les salles

Martial RICHARD répond que pas encore mais que pas mal de travaux sont programmés pour 2022.

Madame le MAIRE dit qu'outre les travaux de rénovation la commune réalise un plan pluriannuel de maintenance et un entretien régulier des salles. Aussi, les tarifs doivent tenir compte de l'évolution des charges de fonctionnement.

Martial RICHARD confirme que les coûts d'entretien des salles s'envolent.

André LEBRETON dit que le problème est que les salles sont déjà chères.

Madame le MAIRE explique que la commune a réalisé une comparaison avec les salles offrant des prestations équivalentes aux alentours et que les tarifs sont en cohérence avec ceux pratiqués ailleurs. Les personnes qui louent la salle, notamment la Salle Trianon, disent régulièrement que les tarifs sont en phase et même pas chers.

Sylvain MOULET demande si la gratuité est accordée aux associations pour les réunions à but lucratif.

Madame le MAIRE précise que la gratuité est accordée à toutes les associations pour la tenue de leur assemblée générale et les actions ne générant pas des recettes.

Christian JABIER dit que les salles sont très louées, ce qui montre qu'elles sont appréciées et répondent bien aux besoins.

Sylvain MOULET dit qu'il y a des associations qui sont rebutées par les prix de location.

Christian JABIER dit que si M. MOULET a connaissance d'associations qui se posent des questions, son rôle d'élu est de les rediriger vers la mairie où une solution pourra être proposée.

Myriam VERDIE confirme que la mairie étudie toujours au cas par cas chaque situation et trouve toujours une solution.

Evelyne RAULET demande de précisions sur les chiffres inscrits au tableau car elle a retrouvé des incohérences sans incidence sur le résultat mais qui ne sont pas exactement les mêmes que sur le site.

Madame le MAIRE confirme que le principe proposé est une évolution de 1,5%. Les vérifications seront à nouveau faites par les services pour corriger des erreurs matérielles si elles existent.

Madame le MAIRE dit qu'elle souligne que les tarifs n'augmentent pas pour les associations, et que leurs demandes sont toujours étudiées avec bienveillance mais objectivité aussi. Elle souligne également le maintien des tarifs depuis deux ans pour les reports liés au covid.

Question adoptée à la majorité par 23 voix POUR : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Catherine MORCEL Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent DE VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène MOUILLARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, Evelyne RAULET; 4 voix CONTRE : André LEBRETON, Marie-Reine LANGLOIS, Joël PHÉLIPPON, Sylvain MOULET.

2 - Décision modificative n° 4 – budget COMMUNE

Madame le MAIRE explique que les décisions modificatives interviennent en cours d'année pour rectifier le budget prévisionnel quand c'est nécessaire.

Madame le MAIRE dit que la ligne budgétaire Personnel nécessite un abondement de 30 000 € pour l'année 2021. Ce besoin s'explique par le remplacement d'arrêts maladie ainsi que par la hausse des heures de ménage dans les écoles rendue nécessaire par les protocoles sanitaires.

Question adoptée à l'unanimité

3 - Décision modificative n° 5 – budget COMMUNE

Madame le MAIRE présente cette décision modificative qui porte sur le budget Investissement. Il y a plusieurs programmes pour lesquels les crédits inscrits en début d'année ne sont pas suffisants. Il s'agit de réattribuer des crédits déjà disponibles sur d'autres lignes non consommées en totalité.

Madame le MAIRE présente les programmes et les montants concernés.

Madame le MAIRE explique que les jeux extérieurs pour tout petits avaient d'abord été prévus au Lac des Vallées. Cependant, pendant les confinements quand la halte-garderie était fermée, les jeux extérieurs de la halte ont été ouverts au public et très fréquentés. Ainsi, il a été décidé d'installer des jeux extérieurs ouverts au public sur site.

Madame le MAIRE précise qu'il y aura aussi des jeux extérieurs installés au Lac des Vallées, mais ultérieurement.

Evelyne RAULET dit qu'elle ne comprend pas pourquoi il y a des crédits diminués et augmentés pour le Lac des Vallées.

Madame le MAIRE précise que ce mouvement comptable est nécessaire car il s'agit des dépenses inscrites à des articles différents.

Question adoptée à l'unanimité.

4 - Mission Maîtrise de l'Énergie du pays du Vignoble Nantais – adhésion au programme ACTEE

Damien MECHINEAU précise que le programme présenté est le programme ACTEE 2, car la commune a déjà bénéficié de l'ACTEE 1.

Damien MECHINEAU dit qu'il s'agit d'un Appel à manifestation d'intérêt lancé par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), dont le territoire du Vignoble a été lauréat. Le but est d'obtenir des fonds pour les collectivités engagées dans des projets de rénovation énergétique. Ces fonds financent des Conseillers en énergie partagés et des Economes de flux.

Damien MECHINEAU explique que ces experts aident la commune dans les études avant les travaux de rénovation des bâtiments. Ce programme peut financer aussi des études globales, comme le bilan énergétique du patrimoine bâti.

Pour la commune de Vieillevigne, les objectifs de l'adhésion au programme sont :

- Se faire accompagner sur l'application du décret tertiaire
- Rechercher des subventions et des sources de financement
- Avoir un accompagnement dans la gestion des bâtiments (équipements de régulation)
- Et plus globalement, accélérer la dynamique du PCAET (Plan Climat Air Energie du Territoire)

Pour le financement de ce service, le Vignoble a été lauréat d'une subvention de 276 000 €. Ce montant ne finance pas la totalité, il y a une participation des communes à hauteur de 0,80 €/habitant. Pour Vieillevigne le montant estimé est de 3 200 € pour une durée d'une année.

André LEBRETON demande si des travaux sont envisagés à Vieillevigne.

Madame le MAIRE précise que des travaux déjà engagés ont déjà été accompagnés par le conseiller en énergie partagé, notamment les nouveaux Services Techniques et la Salle des Sports. Cet accompagnement permettra de prendre des décisions éclairées pour les projets en cours.

Damien MECHINEAU dit que le Conseiller en énergie partagé est déjà en train de nous accompagner dans l'élaboration du Bilan énergétique du patrimoine. Pour 2022 ce sera sur des travaux faits ou engagés l'année prochaine.

André LEBRETON demande s'ils sont intervenus sur l'isolation du boulodrome.

Damien MECHINEAU indique que le cas du boulodrome est différent car c'est un bâtiment non chauffé.

Question adopté à l'unanimité

5 - LAD - Augmentation de capital de Loire-Atlantique Développement - SPL

Madame le MAIRE explique que seul le département participe à l'augmentation du capital social de Loire Atlantique Développement, à hauteur de 2 000 000 €, mais comme la commune est actionnaire, elle doit renoncer à l'exercice de son droit préférentiel à l'achat de nouvelles actions.

Question adoptée à l'unanimité.

6 - Adoption du règlement de fonctionnement de la Halte-Garderie

Christian JABIER explique que la halte-garderie « La Maison de Camille » accueille régulièrement ou occasionnellement les enfants de 4 mois à 4 ans. Elle constitue un lieu ludique d'éveil et de socialisation adapté.

Christian JABIER dit que le règlement de fonctionnement fixe les modalités de gestion de l'établissement, d'organisation, d'accueil des enfants et de relation avec les familles.

André LEBRETON demande si ce règlement propose une augmentation des horaires.

Christian JABIER répond que ce règlement de fonctionnement n'intègre pas de modifications en dehors d'une simplification du dossier d'inscription.

Evelyne RAULET demande si ce règlement est interne ou répond à de nouvelles demandes de la CAF.

Christian JABIER confirme qu'il s'agit d'un règlement interne.

Question adoptée à l'unanimité.

7 - Suppression de la régie d'encaissement de la Halte-Garderie

Christian JABIER explique que l'encaissement de très petites sommes en liquide sur place sans Trésorerie sur la commune posait des problèmes d'organisation.

Christian JABIER détaille les autres moyens de paiement à disposition des familles, et notamment en liquide chez le buraliste de Vieillevigne.

Evelyne RAULET demande si cette suppression entraîne une réduction d'heures de travail pour la régisseuse.

Madame le MAIRE répond que cette suppression est sans incidence sur le poste de la directrice de la halte-garderie. .

Evelyne RAULET demande à ce qu'une erreur matérielle de rédaction soit corrigée sur la délibération.

Question adoptée à l'unanimité

8 - Fixation des tarifs Accueil périscolaire et restauration scolaire – tarifs 2022-2023

Christian JABIER précise qu'il s'agit de voter les tarifs qui seront appliqués à partir de la rentrée 2022.

Christian JABIER présente la proposition de maintenir les tarifs inchangés pour l'accueil périscolaire. Il précise que la tarification s'applique au ¼ d'heure.

Christian JABIER dit que pour la restauration il y a eu un changement de prestataire en septembre, alors que les inscriptions avaient déjà commencé en avril et mai. C'est pourquoi la Commission examine toujours les tarifs pour l'année d'après, pour que les familles en soient informées dès l'inscription.

Christian JABIER dit que la Commission propose exceptionnellement pour l'année 2022-2023 une baisse des tarifs appliqués aux occasionnels, et un maintien pour les réguliers. Une hausse est proposée pour les tarifs appliqués aux repas adultes.

Christian JABIER rappelle que les familles participent au seul coût des repas, et que la commune prend en charge les coûts de fonctionnement du service (salaires, entretien, fluides, etc).

Sylvain MOULET demande si un élu peut manger au restaurant scolaire.

Christian JABIER répond que non en raison des protocoles sanitaires.

Myriam VERDIE dit que quand la situation sanitaire le permettra, les membres de la Commission pourraient y aller une fois afin de tester un repas du nouveau prestataire. Mais bien sûr pas de manière régulière car la priorité est donnée aux enfants.

Evelyne RAULET demande si le forfait est en sus.

Christian JABIER confirme qu'il s'agit d'une participation financière forfaitaire aux frais administratifs. Son montant n'évolue pas depuis des années.

Question adoptée à l'unanimité.

9 - Coût de l'élève École Paul Émile Victor – année scolaire 2020-2021

Christian JABIER indique que les dépenses intégrant le coût de l'élève sont maîtrisées, il n'y a pas de fortes hausses. Cependant, en raison d'une baisse du nombre d'élèves à l'école publique Paul Emile Victor, mécaniquement la contribution versée à l'Ecole privée Sainte Jeanne d'Arc dans le cadre du contrat d'association augmente.

Madame le MAIRE précise que la commune ne participe pas aux dépenses de personnel ni aux investissements, seulement aux frais de fonctionnement de l'école privée, en application du cadre législatif et réglementaire.

André LEBRETON demande si ce calcul s'applique même si les coûts de fonctionnement de l'école privée sont inférieurs.

Christian JABIER explique que le mode de calcul est imposé par la législation.

Evelyne RAULET demande à quoi correspondent les chiffres présentés et indique avoir refait tous les calculs sans trouver le même résultat.

Nicolas GILLIER indique qu'il a refait aussi les calculs qui lui paraissent bons.

A la demande de Madame le MAIRE les services municipaux présents apportent des précisions sur les calculs présentés.

Question adoptée à l'unanimité

10 - Effectifs scolaires : prise en charge des fournitures scolaires, classes transplantées et livres de fin d'année – année 2021/2022

Christian JABIER donne les chiffres des effectifs pour l'année 2021-2022.

Christian JABIER présente les montants de prise en charge des fournitures scolaires, classes transplantées et livres de fin d'année proposés par la Commission.

Evelyne RAULET demande d'où émane le montant de prise en charge des fournitures scolaires.

Christian JABIER indique que le montant avait été établi avec les écoles, et actualisé chaque année.

Madame le MAIRE précise que les chiffres des effectifs sont communiqués au Conseil à titre d'information, et que seuls les montants de prise en charge doivent être votés.

Question adoptée à l'unanimité.

11 - E-PRIMO – Adhésion au groupement de commande pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles de l'académie de Nantes

Christian JABIER explique que e-primo est un espace de travail virtuel mis en place par le précédent directeur et très utilisé pendant les confinements. Cet espace permet aussi la liaison avec les parents.

Madame le MAIRE précise que ce dispositif concerne l'école publique. Si l'école privée a un dispositif similaire, la commune ne délibère pas à ce sujet. Hors confinement, e-primo sert dans le quotidien scolaire.

Christian JABIER présente les caractéristiques du groupement de commandes.

Damien MECHINEAU dit que l'adhésion au groupement de commandes permettra une réduction des coûts.

Nicolas GILLIER dit qu'il s'agit d'un outil et d'une démarche intéressante.

Solène MOUILLARD dit que c'est aussi l'outil que les élèves utiliseront ensuite au collège, ça leur permet de se familiariser avec cet environnement numérique.

Question adoptée à l'unanimité.

12 - Rénovation d'un terrain de football : adoption du programme, autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre et demande de subventions

Avant le passer la parole à l'Adjoint Sport Associations pour présenter la délibération, Madame le MAIRE dit que le mandat s'enclenche concrètement avec le démarrage de nouveaux projets, ceux qui figuraient dans le programme proposé aux habitants et aussi en fonction des opportunités. En fonction de leur maturité, les projets sont positionnés sur la durée du mandat. Certains sont déjà engagés, comme la rénovation de la Salle de sports ou la réhabilitation de la rue du Château d'eau/allée de la gare, et d'autres sont au programme. Il est nécessaire désormais de rentrer dans le processus de réalisation.

Alain BOUCHER dit qu'au vu du contexte de fréquentation des terrains de football du complexe sportif Henri Dupont, la capacité de régénération des aires de jeux ne semble actuellement plus adaptée aux exigences sportives souhaitées ainsi qu'à l'intensité des sollicitations qui en découle. Malgré un entretien régulier, les temps de réparation et de remise à niveau après match s'allongent.

Alain BOUCHER précise que les dernières actions engagées (Drainage / Redynamisation du couvert végétal.) ont ponctuellement atteint leurs objectifs, mais ne suffisent plus actuellement à endiguer les phénomènes de dégradations vécus en période humide et froide. Afin de soulager les surfaces composées d'une végétation naturelle, fiabiliser l'utilisation d'au moins une parcelle sportive sur la saison, et fidéliser les licenciés du club en répondant à leurs attentes sur la globalité de la saison sportive, l'objectif de rénovation et de transformation d'une parcelle apparaît comme une perspective sportive technique adaptée.

Alain BOUCHER présente le programme constitué par la réhabilitation du terrain d'honneur et des aménagements connexes périphériques, c'est-à-dire les surfaces engazonnées périphériques et si possible un petit terrain de foot à 5 qui sera utilisé pour les échauffements, comme le club l'avait demandé.

Alain BOUCHER dit que le cabinet NOVAREA est retenu pour la maîtrise d'œuvre, avec une estimation du coût des travaux qui s'établit à 1 038 980,50 € HT.

Alain BOUCHER dit que des subventions seront sollicitées à l'Etat, l'Agence Nationale de Sport, la Fédération Française de Football et la Région Pays de Loire.

Sylvain MOULET demande quelle Commission devrait suivre le dossier.

Madame le MAIRE dit que le suivi du chantier sera géré par un comité de pilotage comme tous les gros projets. Ce comité de pilotage sera présidé par Alain BOUCHER.

Sylvain MOULET demande s'il y aura des élus de l'opposition dans le comité de pilotage.

Madame le MAIRE répond par la négative car il s'agit de comités d'exécution.

Alain BOUCHER dit que le club de foot sera bien entendu régulièrement associé à l'avancée du dossier, et qu'ils ont pu déjà assister à une première réunion de présentation.

Sylvain MOULET demande si La Planche était présente à la réunion de présentation du projet.

Madame le MAIRE remercie Alain BOUCHER pour la présentation très claire qui a été faite lors de la réunion. Les discussions sont engagées avec La Planche car les clubs sont fusionnés. La Planche n'est pas dans la même temporalité, leur programme et leurs élus ont été largement renouvelés pour le mandat en cours. La commune n'était pas encore prête à s'engager. Aujourd'hui, il y a un engagement de Vieilleville pour pouvoir proposer au club un aménagement répondant à ses besoins. La Planche reste associée au projet et les échanges se poursuivent.

Evelyne RAULET demande que si La Planche décidait plus tard de participer au financement du projet comment pourrait-elle comptablement décaisser.

Madame le MAIRE dit qu'aujourd'hui on en est pas là mais que si c'était nécessaire, des possibilités techniques de type convention existent.

Alain BOUCHER dit que les objectifs de prise en charge par des subventions est de 25%, conformément aux objectifs de gestion fixés par l'étude financière prospective élaborée en début de mandat.

Madame le MAIRE dit qu'aujourd'hui deux projets importants dans le domaine sportif sont en cours ou prêts à démarrer, la Salle de Sports et la rénovation du terrain de foot. Il y a bien sûr de prévu d'autres besoins en bâtiment, notamment dans les domaines Culture et Enfance, des projets qui ne sont pas encore à maturité aujourd'hui.

Alain BOUCHER dit que si le projet est validé ce soir, les travaux devraient être finis en septembre 2022, sans empiétement sur les autres projets de la mandature.

Madame le MAIRE dit que les échanges avec la maîtrise d'œuvre portent sur des enjeux financiers et environnementaux.

Sophie PACE dit que ce projet est discuté au sein du groupe majoritaire depuis longtemps, depuis la construction du programme. Ce qui lie notre groupe est la volonté d'avancer. Sur certains sujets les avis peuvent diverger car notre groupe est composé de personnes différentes et c'est une force. Nous avons échangé sur les risques liés à ce type de terrain, notamment les particules plastique : risque de brûlure si chute, impact pour l'environnement, impact des microparticules, la question de la fin de vie de l'équipement. A aucun moment le bien fondé d'œuvrer pour mettre à disposition du club des équipements adaptés n'a été remis en question. Le travail d'Alain et de la Commission a permis de répondre à beaucoup des questions. Ensuite le débat s'est ouvert au sein de notre groupe. C'est la proposition qui est présentée ce soir qui a été retenue. A la majorité, car chacun conserve son libre arbitre, que vous verrez s'exprimer dans les votes ce soir. C'est pourquoi on a été élus.

Question adoptée à la majorité par 18 voix POUR (Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Catherine MORCEL, Christian JABIER, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, André LEBRETON, Marie-Reine LANGLOIS, Evelyne RAULET, Joël PHELIPPON, Sylvain MOULET), 3 voix CONTRE (Solène MOUILLARD, Morgane BONNET, Vincent de VAUCRESSON), 6 ABSTENTIONS (Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Adrien REMAUD, Sophie PACÉ, Marie-Françoise VALIN, Vanessa BROCHARD, Catherine BROCHARD).

13 - Convention de gestion des eaux pluviales urbaines à conclure avec Clisson sèvre & Maine Agglomération

Martial RICHARD explique que dans l'attente de l'élaboration du Schéma directeur actuellement en cours, il est proposé le renouvellement de la Convention de gestion dans les termes actuellement en vigueur.

Question adoptée à l'unanimité

14 - CSMA – répartition des compétences : actions culturelle et sportive, action sociale

Madame le MAIRE explique que dans le cadre de l'élaboration du Projet de Territoire, la Communauté d'agglomération a passé en revue ses statuts. Pour les compétences facultatives, la question de les conserver ou de les ré-transférer aux communes s'est posée.

Madame le MAIRE précise qu'il s'agit de donner un avis de principe non décisionnaire, la décision revenant au Conseil d'agglomération.

Madame le MAIRE dit que pour les accueils de loisirs, la compétence communautaire a permis la création d'un réseau organisé. La Communauté d'agglomération insuffle l'esprit politique d'accueil, et chaque centre de loisirs conserve sa propre gestion, parfois en régie, le plus souvent par délégation à une association. L'appartenance à un réseau permet de fédérer les responsables, d'harmoniser les tarifs et les projets.

Madame le MAIRE poursuit avec le volet Petite Enfance, en précisant que la compétence communautaire s'exerce sur les Relais Petite Enfance, qui sont un lieu ressource pour les enfants et les Assistantes maternelles, proposant du conseil et un accueil juridique ; ainsi que sur les Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP). Ces structures qui n'existaient qu'à La Haye Fouassière et à Clisson rayonnent désormais sur l'ensemble des communes. Le LAEP est présent à Vieillevigne le mercredi dans les locaux de la halte-garderie. La Communauté d'agglomération finance le personnel et les intervenants.

Madame le MAIRE dit que concernant la compétence Jeunesse, la Communauté d'agglomération organise et finance tous les Espaces Jeunes. Pour ces espaces encore un vrai réseau existe, coordonné par la Communauté d'agglomération.

Madame le MAIRE dit que certains élus du Conseil d'agglomération se sont interrogés sur la pertinence de revenir à une gestion communale.

Pour la compétence Culture, ce sont les écoles de musique qui ont souhaité un transfert de la compétence à l'Agglomération. Les subventions versées à Mélodie sont versées par l'Agglomération.

Madame le MAIRE dit qu'elle croit profondément à la plus-value du réseau qui s'est constitué, et sa conviction est que l'exercice de la compétence par la communauté d'agglomération permet une vraie équité sur le territoire pour les enfants et la jeunesse.

Christian JABIER dit que les actions en direction de la parentalité sont un engagement fort de la Communauté d'agglomération. Aussi, le maillage constitué entre les communes est un plus pour les jeunes, qui peuvent fréquenter un autre Espace Jeunes si celui de leur commune est exceptionnellement fermé.

Evelyne RAULET dit que tout le monde a compris que c'est un simple avis, que la décision sera prise par le Conseil d'Agglomération en tenant compte de l'avis des communes.

Solène MOUILLARD dit que les actions transversales sont un plus aussi, elles permettent aux enfants de se côtoyer.

André LEBRETON dit que si la question se pose c'est une question financière.

Madame le MAIRE dit que la question n'est pas seulement financière, pour certaines communes il y a des enjeux d'organisation.

Alain BOUCHER dit que si ces compétences étaient gérées par les communes, ce n'est pas sûr que les mêmes tarifs pourraient être appliqués, qu'il ne faut pas de dérive financière.

Christian JABIER dit que si on commence à saucissonner les compétences, à son avis c'est l'ambition pour la jeunesse qui sera revue à la baisse.

Damien MECHINEAU dit que c'est le bureau communautaire qui souhaite que toutes les communes s'expriment, sans remise en question des autres compétences.

André LEBRETON demande si la question se pose pour les bibliothèques.

Madame le MAIRE dit que des perspectives de développement d'actions communes sont en cours, mais que les bibliothèques restent pour l'instant une compétence communale.

À la majorité : 26 voix POUR (Nelly SORIN, Daniel BONNET, Christian JABIER, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène MOUILLARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, André LEBRETON, Evelyne RAULET, Joël PHELIPPON, Sylvain MOULET, Nelly BACHELIER, Catherine BROCHARD, Catherine MORCEL, Marie-Françoise VALIN, Vincent DE VAUCRESSON, Adrien REMAUD, Marie-Reine LANGLOIS.), 1 ABSTENTION (Sophie PACÉ)

- EMET un AVIS FAVORABLE au maintien de la compétence optionnelle « Actions sociales d'intérêt communautaire » au sein de la communauté d'agglomération CLISSON SEVRE MAINE AGGLO :
 - Enfance (Accueils de loisirs)
 - Petite enfance (Relais petite enfance, Lieux d'accueil Enfants-Parents)
 - Jeunesse « Espaces Jeunes=

À l'unanimité :

- EMET un AVIS FAVORABLE au maintien de la compétence facultative « Actions culturelles et sportives » au sein de la communauté d'agglomération CLISSON SEVRE MAINE AGGLO :
 - Soutien aux écoles de musique

15 - CSMA – Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes

Madame le MAIRE dit que la Chambre Régionale des Comptes contrôle périodiquement les comptes de la Communauté d'Agglomération, tous les 5 ans. Elle explique que la CRC a procédé à des contrôles dans les services et à des entretiens avec le Président M. Jean-Guy CORNU et avec elle-même.

Madame le MAIRE présente le rapport de la CRC et dit que les recommandations techniques sur l'élaboration et la présentation des documents financiers ont déjà été prises en compte et appliquées. Tous les éléments du rapport ont déjà été intégrés dans l'analyse prospective présentée en janvier 2021.

Madame le MAIRE présente les préconisations :

- Travailler sur une consolidation des budgets (engagement déjà pris dans le pacte financier et fiscal)
- Améliorer le taux d'exécution du budget, actuellement faible en raison de la fusion. Ce sera travaillé avec le plan pluriannuel d'investissements.
- Surveiller la hausse de la dette, qui s'explique par le transfert des emprunts communaux en cours liés au cycle de l'eau, soit 80 emprunts transférés en 2020.
- Surveiller la hausse de la masse salariale, hausse également en lien avec la reprise des personnels suite au transfert des compétences Eau-Assainissement et Transports.

Madame le MAIRE dit que tous les leviers devront être mobilisés et poursuit la présentation du rapport et des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.

Madame le MAIRE dit qu'il faut considérer ce rapport non pas comme une sanction mais comme une façon de s'améliorer.

André LEBRETON dit qu'on avait dit que les volumes de déchets allaient baisser.

Madame le MAIRE indique que ce point sera examiné dans une délibération à suivre.

André LEBRETON dit qu'il y a beaucoup d'éléments où ça indique que les services ne sont pas à la hauteur. Il y a beaucoup de chefs et personne en dessous.

Madame le MAIRE dit qu'elle s'inscrit en faux par rapport à cette affirmation. C'est une collectivité qui a beaucoup grossi avec la fusion et le transfert des compétences, des évolutions imposées par la loi. Il a été impératif d'organiser et de structurer les services.

Sylvain MOULET dit qu'il y a beaucoup de hausses de charges, et se demande qui va payer, nous les habitants ?

Damien MECHINEAU dit que dans son rôle de conseiller communautaire il espère que Sylvain MOULET apporte des réponses aux habitants.

Question adoptée à la majorité : 25 voix POUR (Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Catherine MORCEL, Christian JABIER, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Evelyne RAULET, Joël PHELIPPON, Sylvain MOULET, Solène MOUILLARD, Morgane BONNET, Vincent de VAUCRESSON, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Adrien REMAUD, Sophie PACÉ, Marie-Françoise VALIN, Vanessa BROCHARD, Catherine BROCHARD) – 2 ABSTENTIONS (André LEBRETON et Marie-Reine LANGLOIS)

16 - Clisson Sèvre et Maine Agglo – Présentation du Rapport d'activité 2020 et du Compte administratif 2020 de Clisson Sèvre et Maine Agglomération

Madame le MAIRE présente le rapport d'activité et le Compte administratif 2020 de la Communauté d'Agglomération, que les conseillers municipaux ont reçu avec la Convocation.

Madame le MAIRE dit que le budget global a été de 49 millions d'€ avec 18 millions en investissement hors opérations d'ordre, avec une situation financière saine.

Madame le MAIRE rappelle les objectifs financiers fixés par le Conseil d'agglomération.

Evelyne RAULET dit qu'elle craint que pour les entreprises la hausse de la taxe sur le foncier bâti et non bâti soit pénalisante.

Madame le MAIRE dit que cette crainte s'entend, même s'il convient de rappeler que les taux étaient très inférieurs à ceux appliqués par les intercommunalités environnantes.

Le Conseil municipal a pris connaissance du Rapport d'activité ainsi que du Compte administratif 2020 de Clisson Sèvre & Maine Agglomération.

17 - Clisson Sèvre et Maine Agglo – Présentation du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Sophie PACE présente le rapport 2020 sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets.

Sophie PACE reprend l'intervention d'André LEBRETON indiquant « on nous a dit qu'on réduirait le volume des déchets » et dit qu'elle renvoie la question : « que faisons-nous pour réduire le volume des déchets que nous mettons dans les sacs jaunes ».

Sophie PACE rappelle que 30% des déchets mis dans les sacs jaunes ne sont pas valorisables. Elle invite le conseil à faire de la pédagogie autour de chacun pour que les sacs jaunes soient remplis correctement. Et le plus important, ne pas trop les remplir, c'est-à-dire réduire autant que possible les déchets produits.

Sophie PACE explique que face à la complexité créée par la diversité des déchets il a été décidé pour simplifier les consignes de dire que tous les emballages vont dans les sacs jaunes. Alors que tous les emballages ne sont pas valorisables. Egalement, ce qui contribue à gonfler les volumes se sont les erreurs de tri, qui sont en hausse, ou les erreurs de forme, comme l'emboîtement de différents matériaux qui rend ensuite le tri impossible. Il y a un relâchement dans l'application des consignes.

Sophie PACE présente le volet financier du rapport, et explique que l'équilibre budgétaire est difficile à atteindre car il y a un double effet hausse des coûts de traitement et baisse des prix de vente des matériaux valorisés. Nous avons un système de redevance forfaitaire sur les déchets les plus chers à traiter, qui sont les déchets amenés en déchetterie. Il y a des pistes envisagées pour revoir tout le système de gestion. Le système de prestataires va encore été étudié, pour tenter de maîtriser encore davantage les coûts.

Sophie PACE indique que le coût de 91€/habitant peut paraître élevé dans l'absolu mais qu'il ne l'est pas en comparaison avec d'autres collectivités. La question du juste prix se pose.

Madame le MAIRE dit que la collectivité mettra tout en œuvre pour maîtriser le service déchets mais que la responsabilité de chacun entre en jeu aussi, les comportements individuels doivent suivre.

Sophie PACE dit que quand on achète quelque chose, on achète aussi l'emballage et il devient de notre responsabilité.

André LEBRETON demande jusqu'à quand va la convention avec la Vendée

Catherine BROCHARD répond qu'elle s'arrête en juin 2022.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation de ce rapport.

18 – Délégations prises dans le cadre des délégations du Maire

Madame le MAIRE donne lecture aux décisions prises au titre de ses délégations.

Information au Conseil municipal : point d'étape Projet de Territoire Clisson Sèvre & Maine Agglo

Madame le MAIRE présente au Conseil un point d'étape sur le Projet de Territoire, qui ne suscite pas d'observation particulière.

Madame le MAIRE dit que l'ordre du jour de la séance est épuisé.

Madame le MAIRE déclare la séance terminée.